

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DDCT 162 Attribution d'une subvention (145 000 €) à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2020.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et l'association PIMMS (Points d'Information Médiation Multi Services) de Paris en date du 5 décembre 2018;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2020;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 26 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique LEVIEUX au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 145 000 € est attribuée à l'association Point d'Information Médiation Multi Services de Paris (49 501-2020_ 01139) au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre fonctionnel 930, nature 65748, destination 0200070 du budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO